

A tous les parents des enfants des  
écoles maternelles de Berlin

Berlin, 22.12.2021

## Information pour les parents

Chers parents,

La Covid-19 caractérise encore le quotidien des écoles maternelles. Le variant Omicron sera la cause de beaucoup d'infections au début de l'année 2022. Les vaccinations des adultes seront d'un grand secours. Veuillez-vous faire vacciner avec la troisième dose de rappel ! Désormais, les enfants de 5 ans peuvent être vaccinés aussi.

### Les règles des écoles maternelles à partir de janvier :

- Obligation de test pour tous les enfants et le personnel pour les jours de garde un et deux.
- Mode de garde en groupes stables et fixes si possible.
- Éviter les contacts quand on amène et on cherche les enfants. Si possible les enfants doivent être déposés devant les écoles maternelles.
- Respecter les règles d'hygiène! Porter un masque!

Éviter les réunions et les entretiens avec les parents sur place. Utiliser zoom et le téléphone.

### Dans le cas d'une quarantaine:

- L'école maternelle peut être fermée partiellement ou complètement.
- Les horaires d'ouvertures peuvent être raccourcis.

### Les vaccinations pour les enfants à partir de 5 ans sont possible chez :

- Le pédiatre
- Un centre de vaccination
- A l'école (une école maternelle par district)

### Réservation nécessaire:

- Par téléphone sous le numéro 030 9028 2200
- Online sur le site de doctolib: <https://www.doctolib.de/institut/berlin/ciz-berlin-berlin?pid=practice-158436>

## **Test de dépistage pour les enfants des écoles maternelles**

Il y a l'obligation d'être testé les deux premiers jours du service de garde ! Ensuite, veuillez tester vos enfants régulièrement s'il vous plaît.

### **Enfants avec le rhume**

Faire le test dans un centre de vaccination ou chez le pédiatre pourrait être difficile. Dans ce cas, il est possible de faire le test de dépistage sous surveillance dans l'école maternelle. N'oubliez pas que : C'est à la maison que votre enfant sera le mieux en bonne santé !

### **Si votre enfant reste à la maison pour longtemps:**

La crèche est obligée de signaler les absences excusées pendant une longue période (après 7 semaines) au service d'aide sociale (Jugendamt). Le Jugendamt peut alors exiger une nouvelle demande.

Certains parents n'emmènent pas leur enfant à la garderie pour protéger leur famille, doivent en informer l'école maternelle.

En raison de la situation particulière, nous déterminons que le calcul des 7 semaines d'absence commence le 15/01/2022. Ce n'est qu'à partir du 04/03/2022 que la Kita doit signaler l'absence.

Chers parents,

Cette année a été très chargée. Ensemble il nous été possible de tenir les écoles maternelles ouvertes. Ceci est notre but aussi pour l'année prochaine. Merci bien pour votre soutien ! Nous vous souhaitons des jours fériés reposants et une joyeuse et saine nouvelle année.

Par délégation

Holger Schulze

Chef du département famille et éducation de la petite enfance